

20 sep 2002 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 20 septembre 2002.](#)

Calamités publiques

Sur proposition de M. Antoine Dusquene, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal considérant comme calamité publique les pluies intenses qui se sont abattues du 30 août au 31 août, du 30 au 31 août et du 23 au 24 août 2002. Vous trouverez la liste des communes concernées en annexe.

Sur proposition de M. Antoine Dusquene, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal considérant comme calamité publique les pluies intenses qui se sont abattues du 30 août au 31 août, du 30 au 31 août et du 23 au 24 août 2002. Vous trouverez la liste des communes concernées en annexe.

Pour la période du 25 janvier au 28 février et du 18 au 21 août derniers, il n'y a pas encore de décision car toutes les données en matière de calcul des dommages ne sont pas encore disponibles. Dès que les provinces auront communiqué ces données, une décision sera prise. Selon l'IRM, les fortes pluies pendant ces périodes répondent aux conditions climatologiques pour être reconnues comme catastrophe publique.

Annexe Liste des communes touchées par les inondations des 30 et 31 juillet 2002
Province d'Anvers : Arendonk
Province de Brabant wallon : Braine-l'Alleud, Genappe, Jodoigne, Lasne, Tubize, Waterloo
Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale : Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe, Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Woluwé-Saint-Lambert
Province de Hainaut : Aiseau-Presles, Braine-Le-Comte, Ecaussinnes, La Louvière, Lobbes, Manage, Morlanwelz, Thuin
Province de Liège : Faimes, Hannut
Province de Limbourg : Alken, Beringen, Hechtel-Eksel, Heusden-Zolder, Maaseik, Maasmechelen, Peer, Tessenderlo, Wellen, Zonhoven
Province de Luxembourg : Meix-devant-Virton, Virton
Province de Namur : Couvin, Gesves, Hamois, Sombreffe
Province de Flandre Orientale : Alost, Denderleeuw, Haaltert, Lebbeke, Ninove, Renaix
Province de Brabant flamand : Affligem, Hal, Landen, Liedekerke, Opwijk, Roosdaal
Liste des communes touchées par les inondations du 3 au 8 août 2002
Province d'Anvers : Boom, Dessel, Essen, Mol, Puurs, Retie
Province de Brabant wallon : Braine-l'Alleud, Braine-le-Chateau, Lasne, Tubize
Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale : Anderlecht, Saint-Gilles
Province de Hainaut : Antoing, Estinnes, La Louvière
Province de Limbourg : Alken, As, Bree, Diepenbeek, Dilsen-Stokkem, Maaseik, Maasmechelen, Opglabbeek, Peer, Tongres
Province de Flandre Orientale : Alost, Beveren, Deinze, De Pinte, Evergem, Gand, Grammont, Haaltert, Lebbeke, Ninove, Wetteren, Zottegem
Province de Flandre Occidentale : Bruges, Dixmude, Gistel, Coxyde, Courtrai, Lichtervelde, Middelkerke, Nieuport, Ostende, Zwevegem
Province de Brabant flamand : Beersel, Roosdaal
Liste des communes touchées par les inondations des 23 et 24 août 2002
Province d'Anvers : Anvers, Boechout, Borsbeek, Brasschaat, Brecht, Essen, Heist-op-den-Berg, Hoogstraten, Kalmthout, Kappelen, Lierre, Malle, Malines, Nijlen, Ranst, Rijkevorsel, Schelle, Schilde, Schoten, Sint-Katelijne-Waver, Wijnegem, Wommelgem, Wuustwezel, Zandhoven, Zoersel
Province de Brabant wallon : Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Lasne, Orp-Jauche, Waterloo
Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale : Evere, Forest, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-

Gilles, Schaerbeek, Uccle, Woluwé-Saint-Lambert Province de Hainaut : Antoing, Fontaine-l'Évêque, Lens, Thuin Province de Liège : Hannut, Modave Province de Limbourg : Alken, Bree, Houthalen-Helchteren, Maaseik, Maasmechelen, Saint-Trond Province de Luxembourg : Aubange, Bastogne, Musson Province de Flandre Orientale : Assenede, Destelbergen, Evergem, Gand, Laarne, Lochristi, Lokeren, Melle, Merelbeke, Wachtebeke, Wetteren, Zele, Zelzate, Zwalm Province de Flandre occidentale : Ingelmunster, Zwevegem Province de Brabant flamand : Beersel, Drogenbos, Grimbergen, Kampenhout, Linkebeek, Machelen, Pepingen, Rhode-Saint-Genèse, Vilvorde

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe